

Filière BRF

Compte-rendu de la rencontre du 19/12/2019

Présents : S. Fillit (Comcom) C. Vauchelles (Pep's Trièves)

Cette nouvelle rencontre avait pour but de poser les bases de fonctionnement de la filière BRF.
Ont été évoqué :

Le matériel de travail et sa mutualisation

La comcom possède 2 broyeurs thermiques attelés pouvant broyer du bois jusqu'à 7 cm de diamètre. Elle a pour projet d'acquérir un modèle plus puissant.

Sur ces 2 broyeurs, Sébastien est d'accord pour que nous puissions en utiliser un sur un principe de mutualisation/location, ce modèle pouvant convenir à notre activité. Pour info, son poids est de 749 kg et l'ensemble broyeur/camion plateau ne demande pas de permis spécial (volume transportable du camion 4 m3).

Pour faciliter le démarrage de l'activité, il a aussi proposé que nous puissions utiliser le matériel nécessaire, soit broyeur et camion, gratuitement la 1ère année (hors frais de fonctionnement). Bien sur ces propositions doivent être approuvées par la Comcom. Ce serait un bon coup de pouce pour nous.

Les plates-formes de stockage

Il en existe plusieurs actuellement, et la Comcom souhaiterait que chaque commune en aménage une, ceci afin d'encourager et de faciliter la dépose des déchets verts provenant des particuliers et autres.

Cependant, la plupart de celles-ci manquent d'organisation et de fonctionnalité. Il faudrait prévoir un aménagement permettant de séparer les différents types de bois, feuillus et résineux, dans deux compartiments de stockage permettant un rangement qui facilitera leur broyage. L'accès à ces plates-formes doit aussi être réfléchi de manière à minimiser les problèmes qui surviendront, dépôt sauvage, contrôle des volumes et ventes de BRF etc ...

Bilan sur les plate-formes

Châtel (St Sébastien), clôturée, facilement utilisable

Clelles, une décharge communale (à voir) et une privée (Chez Mr Perraudat).

St-Jean d'Hérans, visite à prévoir, contact avec Jean-Pierre Viallat pour bilan

Mens, pas vraiment de possibilité actuellement, mon idée serait de trouver un agriculteur qui puisse nous trouver une aire de stockage proche de Mens (+- 300 m2) et facile d'accès (s'il y en a qui ont une idée la-dessus ...

S-Martin de la Cluse, difficilement gérable en l'état.

Lalley, pas d'infos, à voir

Fonctionnement de la filière

Pep's Trièves prendrait en charge uniquement le broyage du BRF, le reste (résineux et bois gros diamètre restant pour la Comcom).

Pour la simplicité du fonctionnement, définir géographiquement les plate-formes à aménager pour la filière BRF. Par ex. Mens, Monestier de Clermont, Châtel, Clelles (ou St-Martin de Clelles), Lalley.

Ces sites devraient obligatoirement être prévu clôturés avec accès réglementé, le broyage serait

alors effectué sur place, ce qui permet autant de points de récupération et minimise le déplacement des particuliers. au contraire les autres plate-formes (entrepot de déchets bruts uniquement) pourraient être d'accès libre mais néanmoins aménagé avec des compartiments de stockage et une signalétique appropriée.

Organiser la distribution du BRF avec chaque commune concernée. Comme pour la commune de Châtel, les mairies pourraient fournir la clé afin d'accéder au site (et encaisser le montant du volume acheté ?), c'est un point important à réfléchir.

Inciter les particuliers et professionnels à déposer leurs déchets verts aux endroits appropriés et de la manière adéquate.

La communication avec les utilisateurs

Très importante, portant sur

- l'intérêt individuel et collectif de la filière (diminution des déchets verts et intérêt du BRF comme mulch fertilisant naturel).
- la justification de la vente du BRF comme substitut aux autres fertilisants, naturels ou non. A titre indicatif, un potager familial moyen de 60 m² (surface nette de culture), demanderait environ 3 m³ (max) de BRF. A 10 € du m³, cela représente 30 € annuels, ce qui me semble un prix raisonnable pour une année de production, même pour les personnes à revenu modeste.
- un pré-tri nécessaire (séparer les tailles de feuillus et de résineux), les ranger en ordre (la coupe toujours du même côté).
- la nécessité de ne pas mélanger les déchets verts avec du métal ou du plastique.

Cette communication pourrait se faire par l'intermédiaire des moyens référencés de la Comcom (journal périodique ou autres, ainsi qu'à une signalétique explicative sur place).

Encore du travail à réaliser la-dessus, mais on y voit un peu plus clair !